

Rentrée 2022 - CHARTE DE L'INTERNAT

Horaires

06h45 : Réveil
07h10 : Petit déjeuner
07h30 : Toilette rangement
08h00 : Départ de l'internat
17h00 : Goûter
17h30 : Etude
18h50 : Repas
19h25 : Détente (étude pour les volontaires)
20h20 : Douches collègue + lycée
21h00 : Dans la chambre pour moment de calme pour les collégiens
21h15 : Extinction des feux pour les collégiens
22h00 : Extinction des feux pour les lycéens

Prénom : Nom :

Classe :

Mercredi après-midi

13h00 : Activités UNSS
16h00 : Goûter
17h00 : Etude
18h45 : Repas
19h15 : Douches/Activités/Temps libre
21h00 : Dans la chambre pour moment de calme pour les collégiens

21h15 : Extinction des feux pour les collégiens
22h00 : Extinction des feux pour les lycéens

Pour les élèves majeurs *:

13h10 : Sortie possible
17h00 : Etude
18h45 : Repas

* Sur demande écrite des parents et après accord de la direction

Accueil

- L'accès à l'Internat n'est pas autorisé pendant la journée.
- Il va de soi que les élèves laissent les chambres propres et rangées, cette règle s'applique à tous les locaux et espaces mis à leur disposition. Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie.
- Toutes détériorations faites par les élèves seront à la charge des parents.
- L'obéissance et le respect sont exigés des élèves à l'égard de tout membre de la communauté éducative et des élèves entre eux.
- Toute forme de violence (verbale ou physique) sera sévèrement sanctionnée.
- Un temps minimum de sommeil est nécessaire au bon équilibre de chacun (pas de lampe de poche, ...). Les jeux électroniques sont interdits.
- Interdiction de posséder de la nourriture, boissons, gâteaux ...
- Les téléphones portables (toute utilisation intempestive sera sévèrement sanctionnée) :
 - **Les collégiens** doivent déposer les téléphones dans les casiers, pendant les études, et pourront les utiliser de 20h25 jusqu'à 21h00.
 - **Les lycéens** déposeront les téléphones dans les casiers, pendant les études, et pourront les utiliser de 20h25 jusqu'à 21h45 (avec retour dans les casiers jusqu'à 08h00).

- Le prêt de vêtements ou d'objets entre élèves est fortement déconseillé. En cas de vol, l'établissement décline toute responsabilité.
- Toute somme d'argent importante doit être confiée au surveillant dès le lundi.
- La possession ou l'utilisation de tabac, de cigarette électronique, briquets, allumettes, alcool ou drogues est interdite (Cf Règlement intérieur).

Toute vie en communauté nécessite certaines règles d'hygiène de vie pour le bien être de chacun

- L'élève se munira d'un nécessaire de toilette, **d'une alèse**, d'une paire de draps ou d'une couette qui sera changée tous les 15 jours.
- L'élève circulera dans l'Internat en tenue correcte et **en chaussons/claquettes**.
- Le linge sale sera mis dans un sac prévu à cet effet et sera remporté chaque semaine.
- Chacun veillera à une bonne hygiène corporelle (douche chaque soir) et changera de linge de corps tous les jours.
- Aucun élève malade ne sera accepté à l'internat sans traitement et devra remettre ses médicaments ainsi que l'ordonnance du médecin au responsable de l'internat.
- Les déodorants aérosols sont strictement interdits (dangereux et polluants).

Activités - Soirées et Sorties

- Activités du mercredi après-midi :

Activités UNSS ...

Les activités extra-scolaires (clubs sportifs, musique ...) sont envisageables sous conditions et avec l'autorisation du Chef d'établissement ou du Responsable de vie scolaire.

Les élèves peuvent réintégrer leur domicile le mercredi après-midi à la demande écrite des parents et sous réserve de l'acceptation de la direction, avec retour le jeudi matin pour 8h00.

- Soirées et sorties :

Quelques soirées peuvent être organisées dans l'année (ex : karaoké, fête de l'Avent, karting, match de football, cinéma, tournoi de baby-foot ...)

Un film peut être proposé dans l'établissement.

Le Surveillant d'Internat,
J. NIERDING

Le Chef d'établissement,
E. KLUFTS

Signature de l'Elève

Signature des Parents